

Commune de Pierrafortscha
Rte de Pierrafortscha 58
1723 Pierrafortscha

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 MAI 2019

Président : Jean-Luc Kuenlin
Secrétaire : Jocelyne Cotting
Membres du conseil présents : Jean-Luc Kuenlin
Philippe Fragnière
Christian Burger
Françoise Kuenlin
Francis Hagger

Nombre de participants votants: 17, majorité 9

Excusés : Jérôme Fernandez, Martine von der Weid, Chantal et Simon Kuenlin, Hans, Anna et Barbara Burger, Joseph Oberson, Eugène, Rachel, Jérémy et Amandine Jordan, Nathalie, Thibault et Pauline Oberson, Quentin Ruiz, Jean-Jacques Weissbaum, Patrik Engisch.

Le président ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous.

L'assemblée communale a été convoquée conformément aux dispositions légales par envoi nominatif et avis dans la feuille officielle.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés : pas d'opposition.

Nomination d'un scrutateur: M. Jean-Marc Oberson.

A l'ordre du jour de cette assemblée communale:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - Comptes de fonctionnement
 - Comptes d'investissement
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation des comptes 2018
3. Nomination de l'organe de révision
4. Approbation de la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
5. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
6. Divers

L'ordre du jour annoncé est approuvé sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Lecture du PV par la secrétaire.

Le président soumet à l'assemblée pour approbation le PV du 18 décembre 2018.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2018

Les comptes détaillés sont mis à disposition de l'assemblée.

Les comptes de fonctionnement 2018 dégagent un bénéfice net de Fr. 9'672.37 après une attribution substantielle à «autres réserves» de Fr. 410'000.- en vue des investissements importants à entreprendre par la commune, notamment pour le réseau d'eau potable.

Cet écart par rapport au budget provient de produits extraordinaires et des charges qui sont inférieures au budget de 2,7 %.

Pour la présentation des comptes, le président cède la parole à M. Christian Burger.

M. Christian Burger donne lecture des comptes 2018 à l'aide d'un power point.

Comptes 2018

Comptes de fonctionnement

Administration

Pas de question

Ordre public

Pas de questions

Enseignement et Formation

Pas de questions

Culte, culture et loisirs

Pas de questions

Santé

Pas de questions

Affaires sociales

Pas de question

Transports et communications

Pas de questions

Protection, Aménagement et environnement

Pas de questions

Economie

Pas de questions

Finances et impôts

Pas de questions

Bilan

M. Christian Burger présente le bilan.

Pas de questions.

Comptes d'investissements

Administration:

Pas de questions.

Aménagement de la carrière:

Pas de questions.

Réfection du réseau des routes communales:

Les subventions cantonales et fédérales de l'étape 1 figurent dans les comptes 2018. Pas de questions.

Approvisionnement en eau :

M. Francis Hagger informe que le montant prévu au budget de Fr. 120'000.- pour la conduite d'eau à Morvin n'a pas été utilisé car le Conseil communal envisage de regrouper les travaux liés aux collecteurs des eaux usées et les conduites d'adduction d'eau. Un projet d'une réalisation globale est à l'étude. Pas de questions.

Pas d'autres questions sur les investissements.

Rapport de la commission financière

Jean-Luc Kuenlin passe la parole à Mme Sarah Mivelaz Fragnière.

Mme Mivelaz Fragnière annonce aux citoyennes et citoyens qu'en date du 13 mai 2019, la commission financière s'est réunie au bureau communal en présence de M. Jean-Luc Kuenlin, M. Christian Burger et Mme Nathalie Oberson. La commission a parcouru les différents postes des comptes et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision. Elle a pu constater de la bonne tenue des comptes et recommande donc à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 tels que présentés.

Pas de questions à la commission financière.

Approbation des comptes de fonctionnement

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes de fonctionnement 2018. Le conseil communal ne vote pas les comptes.

Les comptes de fonctionnement 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Approbation des comptes d'investissements

Le président soumet à l'assemblée pour approbation les comptes d'investissements.

Les comptes d'investissements 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3. Nomination de l'organe de révision

La Loi sur les communes impose aux communes de changer régulièrement d'organe de révision. Le président passe la parole Christian Burger pour une brève explication. Christian Burger informe l'assemblée que le conseil communal a choisi la fiduciaire CORE parmi 4 offres et a soumis son choix à la commission financière.

M. Jean-Luc Kuenlin demande s'il y a des questions quant à ce choix. Pas de questions.

Il cède la parole à la commission financière pour son préavis. Mme Sarah Mivelaz Fragnière rapporte le préavis de la commission financière qui propose d'attribuer le mandat d'organe de révision à la fiduciaire CORE Fiduciaire Revicore SA pour les trois prochaines années et recommande à l'assemblée d'approuver cette proposition.

Le président demande à l'assemblée d'élire la Fiduciaire CORE comme organe de révision pour les trois prochaines années.

La Fiduciaire CORE est élue à l'unanimité comme organe de révision.

4. Approbation de la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

M. Jean-Luc Kuenlin demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite la lecture complète du règlement qui était à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal. Personne ne souhaite la lecture du règlement dans son entier. Le président passe la parole à Mme Françoise Kuenlin pour quelques explications.

Mme Françoise Kuenlin informe l'assemblée qu'en raison du changement de la loi qui prévoit maintenant la participation communale pour tous les dentistes même privés, le règlement datant du 6 avril 1998 doit être modifié. Elle donne lecture des articles 2 et 3 du présent règlement.

Le président demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Le président soumet l'approbation de la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires au vote par main levée.

L'assemblée approuve la modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires à l'unanimité.

5. Approbation du règlement sur le droit de cité communal

M. Jean-Luc Kuenlin demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite la lecture complète du règlement qui était à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal. Personne ne souhaite la lecture du règlement dans son entier. Le président passe la parole à Mme Françoise Kuenlin pour quelques explications.

Mme Françoise Kuenlin informe l'assemblée que toute commune se doit d'avoir un règlement sur le droit de cité communal. Elle donne lecture des articles 5, 6 et 9. Mme Kuenlin rappelle quelles sont les personnes qui font partie de cette commission.

Le président demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Le président soumet l'approbation du règlement sur le droit de cité communal au vote par main levée.

L'assemblée approuve le règlement sur le droit de cité communal à l'unanimité.

6. Divers

- Le président informe les citoyens présents sur le projet de fusion du Grand Fribourg dans lequel la commune de Pierrarfortscha est observateur. La phase consultative est en cours du 13 mai au 14 juin 2019. Cette consultation permettra de rédiger la convention de fusion qui sera soumise au vote à l'automne 2020. Le président demande s'il y a des questions.
Pas de questions.
- Les promotions civiques auront à nouveau lieu à la carrière de Pierrarfortscha le 31 août 2019 à 11h30.

- Le président invite la population à la traditionnelle fête nationale qui aura lieu le 31 juillet 2019.

Pour la suite des divers, le président passe la parole à M. Philippe Fragnière qui donne une information sur FRIAC qui entre en vigueur dès le 3 juin 2019. A savoir qu'à partir de cette date, la plateforme informatique devra être utilisée par tous pour le dépôt des demandes de permis de construire qu'elles soient ordinaires ou simplifiées. Un seul dossier papier sera à fournir pour attester de la signature. Ceci permettra à chacun de savoir où en est son dossier de requête. Il informe l'assemblée que la commune est à disposition pour la réalisation de dossier au besoin. Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Pas de questions.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens.

Question : M. Philippe Kuenlin demande si les panneaux de signalisations penchés peuvent être redressés ?

Réponse : Le conseil communal fera le nécessaire.

Question : M. Jean-Baptiste de Weck demande si les retraités de la commune qui sont dans des homes sont nombreux ? et s'ils participent à la vie communale ?

Réponse : Le nombre n'est pas connu par le président mais ils ne sont pas nombreux.

Question : M. Eric de Weck demande où en est le projet d'épuration ?

Réponse : La situation s'éclaircit petit à petit, compte tenu des décisions qui sont prises en ce qui concerne le PAL et avec les limites que le canton impose dans le développement notamment des zones de PHM. C'est ce qui déterminera les options que la commune va prendre en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées. Le 11 juin 2019 a lieu une séance de la commission d'aménagement du territoire pour parvenir à la mise à l'enquête définitive du PAL. Pour information, le canton est devenu rigide en matière d'épuration des eaux.

Question : M. Jean-Marc Oberson demande si le montant attribué à autres réserves pourrait être utilisé pour l'épuration ?

Réponse : Le président annonce que le montant attribué à autres réserves peut être utilisé à toutes fins, même si le conseil communal prévoit surtout de terminer l'adduction d'eau. Dans le domaine de l'épuration, c'est le principe du pollueur payeur qui prévaut d'où l'importance d'avoir un grand nombre de raccordements dans les PHM. L'assemblée aura à se prononcer sur le règlement communal qui définira les taxes de raccordement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacune et chacun de leur présence et convie les citoyennes et citoyens au verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 20h55.

Pierrafortscha, le 6 juin 2019

Le Président:

Jean-Luc Kuenlin

La Secrétaire:

Jocelyne Cotting